

GAGNY ESCRIME – LE CONTRE TEMPS

a le plaisir de vous inviter au

XIII^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL D'ÉPÉE GAGNY



Les 24 et 25 septembre 2016

à

L'ARENA de GAGNY

121 rue Jules GUESDE – 93220 GAGNY

Ville de Gagny



Conseil
Départemental de
Seine Saint Denis



Comité
Départemental 93
Escrime



Ligue d'Escrime de
l'Académie de Créteil



Crédit Mutuel



Planète Escrime



MKL
informatique



LY'S parfum



Esprit Rebel



Chers(es) Présidents(es), Maîtres et Escrimeurs(es),

Avec le concours de l'ensemble de ses partenaires, le Président, le Comité Directeur et le Maître d'armes de GAGNY ESCRIME – LE CONTRE-TEMPS vous invitent à son **13^{ième} Tournoi International les 24 et 25 septembre 2016**.

Cette manifestation s'articule autour de 10 challenges individuels à l'épée qui couvrent nombre de catégories. Ces dix épreuves, dotées de lots, permettent d'établir un classement par club pour le podium du challenge par salle.

- Challenge **Michel TEULET** (Maire de Gagny) : Seniors dames
- Challenge **Jean-Louis FILLION** (Fondateur du club) : Seniors hommes
- Challenge **Robert RICHARD** (Adjoint au Maire Honoraire) : Anciens hommes
- Challenge **Patrice ROY** (1^{ier} Adjoint au Maire, chargé des sports et associations) : Vétérans hommes
- Challenge **LY'S PARFUM** : M17 filles
- Challenge **PLANÈTE ESCRIME** : M17 garçons
- Challenge **CRÉDIT MUTUEL** : M14 garçons
- Challenge **MKL Informatique** : M11 filles
- Challenge **ESPRIT REBEL** : M11 garçons
- Challenge **Jeannine BRIAND** : M9 garçons
- Challenge du **CONSEIL MUNICIPAL** : classement par salle

Les récompenses des challenges seront remises par leur parrain ou leur représentant respectif.

Les épreuves se déroulent à : **L'ARENA, 121 rue Jules Guesde 93220 Gagny.**

Le buffet vous attend sur toute la durée de la manifestation. Il vous propose boissons, friandises, sandwiches variés et panini.

Un **stand fournisseur** est également présent samedi et dimanche.

Vous trouverez ci-joint la programmation des challenges, le règlement général commun à toutes les épreuves, le règlement spécifique à chaque challenge et les différentes informations pratiques.

Notre **TOURNOI**, en début de calendrier, vous permet de prendre la mesure du nouveau règlement sportif pour la saison 2016-2017.

Certains que vous serez nombreux à participer, tous les membres du club, chers Présidents(es), Maîtres et Escrimeurs(es), vous assurent de leurs sentiments sportifs.

Le Président
Michael THOMAS

Contact durant le tournoi : Maître FILLION Valérie : 06 60 51 74

NB : Le Comité d'organisation et la ville de Gagny déclinent toute responsabilité en cas de perte ou vol de matériel ou valeur quelconque appartenant aux tireurs et membres du public.

TOURNOI INTERNATIONAL DE GAGNY PROGRAMME DES CHALLENGES

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2016

14H30 : Challenge Robert RICHARD « anciens hommes » (V3 et V4)

14H30 : Challenge Patrice ROY « vétérans hommes » (V1 et V2)

14H30 : Challenge CRÉDIT MUTUEL « minimes G » (M14)

15H00 : Challenge MKL Informatique « benjamines » (M11)

15H00 : Challenge ESPRIT REBEL « benjamins » (M11)

15H30 : Challenge Jeannine BRIAND « pupilles » (M9)

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2016

08H30 : Challenge Jean-Louis FILLION « seniors hommes »

09H00 : Challenge Michel TEULET « seniors dames »

09H30 : Challenge LY'S PARFUM « cadettes » (M17)

10H00 : Challenge PLANÈTE ESCRIME « cadets » (M17)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE 1 : Le Comité d'Organisation est compétent sur l'ensemble du tournoi.

ARTICLE 2 : Le Comité d'Organisation peut modifier les règlements du tournoi pour son bon déroulement

ARTICLE 3 : Le Directoire Technique est constitué pour chaque journée du tournoi. Il est commun à tous les challenges de la dite journée.

ARTICLE 4 : Le Directoire Technique est composé de :

- Le maître d'armes de Gagny Escrime
- Le président de Gagny Escrime
- Tout maître d'armes présent en début de compétition qui en fait la demande

ARTICLE 5 : Les tireurs doivent **OBLIGATOIREMENT** détenir leur licence FFE 2016-2017 ou FIE valide.

ARTICLE 6 : Pour toute réclamation d'ordre technique, le tireur doit déposer une caution de 30 €, cette caution est restituée si la réclamation est justifiée.

ARTICLE 7 : Tous les litiges sont tranchés sur place et sans appel par le directoire technique

ARTICLE 8 : Les challenges individuels se déroulent à l'épée électrique.

ARTICLE 9 : Les équipements individuels doivent à la fois porter le marquage « CE » et le label « FIE » ou « FFE »

ARTICLE 10 : Les détails des normes pour l'habillement et le matériel sont précisés dans les règlements de chaque challenge en annexe du présent règlement général.

ARTICLE 11 : En cours d'épreuve, tout tireur qui ne répond pas à l'appel du Président du jury est immédiatement déclaré forfait sans dérogation.

ARTICLE 12 : Les horaires de convocation sont précisés dans les règlements de chaque challenge en annexe du présent règlement général.

ARTICLE 13 : Les formulaires d'engagement « papier » sont téléchargeables sur : <http://www.gagny-escrime.org/divers/SaisonDoc/EngagChall.pdf>

ARTICLE 14 : Les engagements doivent parvenir avant le jeudi 22 septembre 23h59 précédant le tournoi à :

Me. Valérie FILLION :

Par voie postale :

2 chemin de Montguichet
93220 GAGNY

Par courriel à :

fvfillion@free.fr

Par extranet :

<https://extranet.escrime-ffe.fr/>

ARTICLE 15 : Le prix des engagements est fixé à : **12€**

ARTICLE 16 : L'engagement implique l'acceptation du présent règlement.

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

Michel TEULET

ARTICLE 0 : Les participantes sont **obligatoirement** détentrices du passeport compétition.

ARTICLE 1 : Les participantes sont convoquées le :

DIMANCHE 25 Septembre 2016

appel : 09h00

scratch : 09h15

début de compétition : 09h30

ARTICLE 2 : L'épreuve est ouverte aux catégories :

Senior dame

M20 dame surclassée

ARTICLE 3 : L'épreuve se déroule conformément au règlement international des épreuves amendé du règlement du tournoi.

ARTICLE 4 : La tenue doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

La sous-cuirasse doit au minimum respecter la norme « 800N » (FIE).

Le masque doit au minimum respecter la norme « 800N » (FFE).

ARTICLE 5 : L'arme est équipée d'une lame N°5 max et le type de poignée est libre.

ARTICLE 6 : Les participantes sont classées en fonction du classement national

ARTICLE 7 : La formule de l'épreuve consiste en 1 tour de poule (5 touches / 3 min.) avec décalage par club, sans élimination puis tableau d'élimination (15 touches / 3x3 min.) sans repêchage.

ARTICLE 8 : Toutes les finalistes (places 1 à 8) sont récompensées

ARTICLE 9 : La coupe Robert ADENIS récompense la meilleure sociétaire de Gagny Escrime

ARTICLE 10 : Le challenge se dispute sur **une période de 3 années consécutives** (ou triennat).
Cette édition est la première de la période.

ARTICLE 11 : La tireuse qui le remporte le plus grand nombre de fois sur le triennat remporte le trophée définitivement

ARTICLE 12 : En cas d'égalité, les différentes lauréates présentes et inscrites disputent un barrage après la finale annuelle

ARTICLE 13 : Formule du barrage :

à 2 : match en 15 touches / 3x3 min.

à 3 : poule unique de matchs en 5 touches / 3min.

ARTICLE 14 : Mesure dérogatoire :

Si le pré-tournoi du circuit national de Paris (M20 / M17 surclassées) se déroule le samedi veille de ce challenge, les inscriptions M20 surclassée de dernière minute sont possibles par courriel jusqu'à 19h00 à :

fveillance@free.fr

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

Jean-Louis FILLION

ARTICLE 0 : Les participants sont **obligatoirement** détenteurs du passeport compétition

ARTICLE 1 : Les participants sont convoqués le :

DIMANCHE 25 Septembre 2016

appel : 08h30

scratch : 08h45

début de compétition : 09h00

ARTICLE 2 : L'épreuve est ouverte aux catégories :

Senior homme

M20 homme surclassé

ARTICLE 3 : L'épreuve se déroule conformément au règlement international des épreuves amendé du règlement du tournoi.

ARTICLE 4 : La tenue doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

La sous-cuirasse doit au minimum respecter la norme « 800N » (FIE).

Le masque doit au minimum respecter la norme « 800N » (FFE).

ARTICLE 5 : L'arme est équipée d'une lame N°5 max et le type de poignée est libre.

ARTICLE 6 : Les participants sont classés en fonction du classement national

ARTICLE 7 : La formule de l'épreuve consiste en 1 tour de poule (5 touches / 3 min.) avec décalage par club, sans élimination puis tableau d'élimination (15 touches / 3x 3 min.) sans repêchage.

ARTICLE 8 : Tous les finalistes (places 1 à 8) sont récompensés

ARTICLE 9 : La coupe Robert ADENIS récompense le meilleur sociétaire de Gagny Escrime

ARTICLE 10 : Le challenge se dispute sur **une période de 3 années consécutives** (ou triennat).
Cette édition est la première de la période.

ARTICLE 11 : Le tireur qui le remporte le plus grand nombre de fois sur le triennat remporte le trophée définitivement

ARTICLE 12 : En cas d'égalité, les différents lauréats présents et inscrits disputent un barrage après la finale annuelle

ARTICLE 13 : Formule du barrage :

à 2 : match en 15 touches / 3x 3 min.

à 3 : poule unique de matchs en 5 touches / 3min.

ARTICLE 14 : Mesure dérogatoire :

Si le pré-tournoi du circuit national de Paris (M20 / M17 surclassées) se déroule le samedi veille de ce challenge, les inscriptions M20 surclassée de dernière minute sont possibles par courriel jusqu'à 19h00 à :

fveillance@free.fr

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

Robert RICHARD

ARTICLE 0 : Les participants sont **obligatoirement** détenteurs du passeport compétition

ARTICLE 1 : Les participants sont convoqués le :

SAMEDI 24 Septembre 2016

appel : 14h30

scratch : 14h45

début de compétition : 15h00

ARTICLE 2 : L'épreuve est ouverte aux catégories :

Vétéran homme V3 et V4

ARTICLE 3 : L'épreuve se déroule conformément au règlement international des épreuves amendé du règlement du tournoi.

ARTICLE 4 : La tenue doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

La sous-cuirasse doit au minimum respecter la norme « 800N » (FIE).

Le masque doit au minimum respecter la norme « 800N » (FFE).

ARTICLE 5 : L'arme est équipée d'une lame N°5 max et le type de poignée est libre.

ARTICLE 6 : Les participants sont classés en fonction du classement national

ARTICLE 7 : La formule de l'épreuve consiste en 1 ou 2 tour(s) de poule (5 touches / 3 min.) avec décalage par club, sans élimination puis tableau d'élimination (10 touches / 2x 3 min.) sans repêchage.

ARTICLE 8 : Tous les finalistes (places 1 à 8) sont récompensés

ARTICLE 9 : La coupe Robert ADENIS récompense le meilleur sociétaire de Gagny Escrime

ARTICLE 10 : Le challenge se dispute sur **une période de 3 années consécutives** (ou triennat).
Cette édition est la première de la période.

ARTICLE 11 : Le tireur qui le remporte le plus grand nombre de fois sur le triennat remporte le trophée définitivement

ARTICLE 12 : En cas d'égalité, les différents lauréats présents et inscrits disputent un barrage après la finale annuelle

ARTICLE 13 : Formule du barrage :

à 2 : match en 10 touches / 2x 3 min.

à 3 : poule unique de matchs en 5 touches / 3min.

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

Patrice ROY

ARTICLE 0 : Les participants sont **obligatoirement** détenteurs du passeport compétition

ARTICLE 1 : Les participants sont convoqués le :

SAMEDI 24 Septembre 2016

appel : 14h30

scratch : 14h45

début de compétition : 15h00

ARTICLE 2 : L'épreuve est ouverte aux catégories :

Vétéran homme V1 et V2

ARTICLE 3 : L'épreuve se déroule conformément au règlement international des épreuves amendé du règlement du tournoi.

ARTICLE 4 : La tenue doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

La sous-cuirasse doit au minimum respecter la norme « 800N » (FIE).

Le masque doit au minimum respecter la norme « 800N » (FFE).

ARTICLE 5 : L'arme est équipée d'une lame N°5 max et le type de poignée est libre.

ARTICLE 6 : Les participants sont classés en fonction du classement national

ARTICLE 7 : La formule de l'épreuve consiste en 1 ou 2 tour(s) de poule (5 touches / 3 min.) avec décalage par club, sans élimination puis tableau d'élimination (10 touches / 2x 3 min.) sans repêchage.

ARTICLE 8 : Tous les finalistes (places 1 à 8) sont récompensés

ARTICLE 9 : La coupe Robert ADENIS récompense le meilleur sociétaire de Gagny Escrime

ARTICLE 10 : Le challenge se dispute sur **une période de 3 années consécutives** (ou triennat).
Cette édition est la première de la période.

ARTICLE 11 : Le tireur qui le remporte le plus grand nombre de fois sur le triennat remporte le trophée définitivement

ARTICLE 12 : En cas d'égalité, les différents lauréats présents et inscrits disputent un barrage après la finale annuelle

ARTICLE 13 : Formule du barrage :

à 2 : match en 10 touches / 2x3 min.

à 3 : poule unique de matchs en 5 touches / 3min.

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

LY'S PARFUM

ARTICLE 0 : Les participantes sont **obligatoirement** détentrices du passeport compétition

ARTICLE 1 : Les participantes sont convoquées le :

DIMANCHE 25 Septembre 2016

appel : 09h30

scratch : 09h45

début de compétition : 10h00

ARTICLE 2 : L'épreuve est ouverte à la catégorie :

M17 fille

ARTICLE 3 : L'épreuve se déroule conformément au règlement international des épreuves amendé du règlement du tournoi.

ARTICLE 4 : La tenue doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

La sous-cuirasse doit au minimum respecter la norme « 800N » (FIE).

Le masque doit au minimum respecter la norme « 800N » (FFE).

ARTICLE 5 : L'arme est équipée d'une lame N°5 max et le type de poignée est libre.

ARTICLE 6 : Les participantes sont classées en fonction du classement national

ARTICLE 7 : La formule de l'épreuve consiste en 1 tour de poule (5 touches / 3 min.) avec décalage par club, sans élimination puis tableau d'élimination (15 touches / 3x 3 min.) sans repêchage.

ARTICLE 8 : Toutes les finalistes (places 1 à 8) sont récompensées

ARTICLE 9 : La coupe Robert ADENIS récompense la meilleure sociétaire de Gagny Escrime

ARTICLE 10 : Le challenge se dispute sur **une période de 3 années consécutives** (ou triennat).
Cette édition est la première de la période.

ARTICLE 11 : La tireuse qui le remporte le plus grand nombre de fois sur le triennat remporte le trophée définitivement

ARTICLE 12 : En cas d'égalité, les différentes lauréates présentes et inscrites disputent un barrage après la finale annuelle

ARTICLE 13 : Formule du barrage :

à 2 : match en 15 touches / 3x 3 min.

à 3 : poule unique de matchs en 5 touches / 3min.

ARTICLE 14 : Mesure dérogatoire :

Si le pré-tournoi du circuit national de Paris (M20 / M17 surclassées) se déroule le samedi veille de ce challenge, les inscriptions M17 de dernière minute sont possibles par courriel jusqu'à 19h00 à :

fveillance@free.fr

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

PLANÈTE ESCRIME

ARTICLE 0 : Les participants sont **obligatoirement** détenteurs du passeport compétition

ARTICLE 1 : Les participants sont convoqués le :

DIMANCHE 25 Septembre 2016

appel : 10h00

scratch : 10h15

début de compétition : 10h30

ARTICLE 2 : L'épreuve est ouverte à la catégorie :

M17 garçon

ARTICLE 3 : L'épreuve se déroule conformément au règlement international des épreuves amendé du règlement du tournoi.

ARTICLE 4 : La tenue doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

La sous-cuirasse doit au minimum respecter la norme « 800N » (FIE).

Le masque doit au minimum respecter la norme « 800N » (FFE).

ARTICLE 5 : L'arme est équipée d'une lame N°5 max et le type de poignée est libre.

ARTICLE 6 : Les participantes sont classées en fonction du classement national

ARTICLE 7 : La formule de l'épreuve consiste en 1 tour de poule (5 touches / 3 min.) avec décalage par club, sans élimination puis tableau d'élimination (15 touches / 3x 3 min.) sans repêchage.

ARTICLE 8 : Tous les finalistes (places 1 à 8) sont récompensés

ARTICLE 9 : La coupe Robert ADENIS récompense le meilleur sociétaire de Gagny Escrime

ARTICLE 10 : Le challenge se dispute sur **une période de 3 années consécutives** (ou triennat).
Cette édition est la première de la période.

ARTICLE 11 : Le tireur qui le remporte le plus grand nombre de fois sur le triennat remporte le trophée définitivement

ARTICLE 12 : En cas d'égalité, les différents lauréats présents et inscrits disputent un barrage après la finale annuelle

ARTICLE 13 : Formule du barrage :

à 2 : match en 15 touches / 3x 3 min.

à 3 : poule unique de matchs en 5 touches / 3min.

ARTICLE 14 : Mesure dérogatoire :

Si le pré-tournoi du circuit national de Paris (M20 / M17 surclassées) se déroule le samedi veille de ce challenge, les inscriptions M17 de dernière minute sont possibles par courriel jusqu'à 19h00 à :

fveillance@free.fr

RÈGLEMENT DU CHALLENGE CRÉDIT MUTUEL

ARTICLE 0 : Les participants sont **obligatoirement** détenteurs du passeport compétition

ARTICLE 1 : Les participants sont convoqués le :

SAMEDI 24 Septembre 2016

appel : 14h30

scratch : 14h45

début de compétition : 15h00

ARTICLE 2 : L'épreuve est ouverte à la catégorie :

M14 garçon

ARTICLE 3 : L'épreuve se déroule conformément au règlement international des épreuves amendé du règlement du tournoi.

ARTICLE 4 : La tenue doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

La **sous-cuirasse** doit au minimum respecter la norme « **800N** » (FIE).

Le masque doit au minimum respecter la norme « 800N » (FFE).

ARTICLE 5 : L'arme est équipée d'une **lame N°5** max et le type de poignée est libre.

ARTICLE 6 : Les participants sont classés en fonction du classement national

ARTICLE 7 : La formule de l'épreuve consiste en 1 tour de poule (5 touches / 3 min.) avec décalage par club, sans élimination puis tableau d'élimination (10 touches / 2x 3 min.) sans repêchage.

ARTICLE 8 : Tous les finalistes (places 1 à 8) sont récompensés

ARTICLE 9 : La coupe Robert ADENIS récompense le meilleur sociétaire de Gagny Escrime

ARTICLE 10 : Le challenge se dispute sur **une période de 3 années consécutives** (ou triennat).
Cette édition est la première de la période.

ARTICLE 11 : Le tireur qui le remporte le plus grand nombre de fois sur le triennat remporte le trophée définitivement

ARTICLE 12 : En cas d'égalité, les différents lauréats présents et inscrits disputent un barrage après la finale annuelle

ARTICLE 13 : Formule du barrage :

à 2 : match en 10 touches / 2x 3 min.

à 3 : poule unique de matchs en 5 touches / 3min.

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

MKL Informatique

ARTICLE 1 : Les participants sont convoqués le :

SAMEDI 24 Septembre 2016

appel : 15h00

scratch : 15h15

début de compétition : 15h30

ARTICLE 2 : L'épreuve est ouverte à la catégorie :

M11 fille

ARTICLE 3 : L'épreuve se déroule conformément au règlement international des épreuves amendé du règlement du tournoi.

ARTICLE 4 : La tenue doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

La sous-cuirasse doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

Le masque doit au minimum respecter la norme « 800N » (FFE).

ARTICLE 5 : L'arme est équipée d'une lame N°2 max et d'une poignée droite.

ARTICLE 6 : La formule de l'épreuve consiste en 1 tour de poule (4 touches / 2 min.) avec décalage par club, sans élimination puis tableau d'élimination (8 touches / 2x 2 min.) sans repêchage.

ARTICLE 7 : Toutes les finalistes (places 1 à 8) sont récompensées

ARTICLE 8 : La coupe Robert ADENIS récompense la meilleure sociétaire de Gagny Escrime

RÈGLEMENT DU CHALLENGE ESPRIT REBEL

ARTICLE 1 : Les participants sont convoqués le :

SAMEDI 24 Septembre 2016

appel : 15h30

scratch : 15h45

début de compétition : 16h00

ARTICLE 2 : L'épreuve est ouverte à la catégorie :

M11 garçon

ARTICLE 3 : L'épreuve se déroule conformément au règlement international des épreuves amendé du règlement du tournoi.

ARTICLE 4 : La tenue doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

La sous-cuirasse doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

Le masque doit au minimum respecter la norme « 800N » (FFE).

ARTICLE 5 : L'arme est équipée d'une lame N°2 max et d'une poignée droite.

ARTICLE 6 : La formule de l'épreuve consiste en 1 tour de poule (4 touches / 2 min.) avec décalage par club, sans élimination puis tableau d'élimination (8 touches / 2x 2 min.) sans repêchage.

ARTICLE 7 : Tous les finalistes (places 1 à 8) sont récompensés

ARTICLE 8 : La coupe Robert ADENIS récompense le meilleur sociétaire de Gagny Escrime

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

Jeannine BRIAND

ARTICLE 1 : Les participants sont convoqués le :

SAMEDI 24 Septembre 2016

appel : 14h30

scratch : 14h45

début de compétition : 15h00

ARTICLE 2 : L'épreuve est ouverte à la catégorie :

M9 garçon

ARTICLE 3 : L'épreuve se déroule conformément au règlement international des épreuves amendé du règlement du tournoi.

ARTICLE 4 : La tenue doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

La sous-cuirasse doit au minimum respecter la norme « 350N » (FFE).

Le masque doit au minimum respecter la norme « 800N » (FFE).

ARTICLE 5 : L'arme est équipée d'une **lame N°2** max et d'une poignée droite.

ARTICLE 6 : La formule de l'épreuve consiste en 1 tour de poule (3 touches / 2 min.) avec décalage par club, sans élimination puis tableau d'élimination (6 touches / 2x 2 min.) sans repêchage.

ARTICLE 7 : Tous les participants sont récompensés

ARTICLE 8 : La coupe Robert ADENIS récompense le meilleur sociétaire de Gagny Escrime

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

du CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Ce challenge est le classement par salle du Tournoi International d'épée de Gagny

ARTICLE 2 : Le résultat est obtenu par cumul des points sur les challenges :

- **Michel TEULET**
- **Jean-Louis FILLION**
- **Robert RICHARD**
- **Patrice ROY**
- **PLANÈTE ESCRIME**
- **LY'S PARFUM**
- **MKL Informatique**
- **ESPRIT REBEL**
- **CRÉDIT MUTUEL**

ARTICLE 3 : Les points obtenus sur chaque challenge sont attribués en fonction du classement de chaque participant.

ARTICLE 4 : Les points obtenus en cas d'absence de tireur sur un challenge vaut le maximum augmenté de 1

ARTICLE 5 : Le challenge se dispute sur **une période de 3 années consécutives** (ou triennat).
Cette édition est la première de la période.

ARTICLE 6 : L'attribution définitive du trophée est triennale

ARTICLE 7 : L'attribution définitive du trophée est calculée sur le cumul des résultats du triennat

HÔTELS À PROXIMITÉ

Chelles

BALLADINS : 2 Rue de l'Ormeteau, 77500 Chelles ☎: 01 64 21 64 59 🌐: balladins.com

CAMPANILE : 38 Avenue Gendarme Castermant, 77500 Chelles ☎: 01 64 72 07 07 🌐: campanile.com

IBIS BUDGET : 9 rue de Derrière la Montagne, 77645 Chelles Cedex ☎: 08 92 68 32 24 🌐: accorhotels.com

COMFORT : 6 Rue de l'Ormeteau, 77500 Chelles ☎: 01 60 20 44 44 🌐: comfortchelles.com

Villemomble

IBIS BUDGET : 14 Allée du Plateau, 93250 Villemomble ☎: 08 92 68 05 71 🌐: accorhotels.com

HOTEL F1 : 8 à 12, Allée du Plateau, 93250 Villemomble ☎: 08 91 70 54 27 🌐: accorhotels.com

Rosny

HOTEL Première Classe : 3 Rue de Lisbonne, 93110 Rosny-sous-Bois ☎: 01 48 94 07 56 🌐: premiereclasse.com

INTER-HOTEL : 1 Rue de Lisbonne, 93561 Rosny-sous-Bois ☎: 01 48 12 30 30 🌐: hotel-paris-rosny.com

APPART'CITY : 7 Rue d'Aurion, 93110 Rosny-sous-Bois ☎: 01 56 63 04 10 🌐: appartcity.com

QUALYS-HOTEL GOLF : 4 Rue de Rome, 93561 Rosny-sous-Bois ☎: 01 48 94 33 08 🌐: paris-hotel-rosny.com